

**ARRETE N°2021-192 du 1^{er} septembre 2021
portant composition du comité technique
de la Région d'Île-de-France**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU les résultats des élections des conseillers régionaux d'Île-de-France du 27 juin 2021 ;
- VU la délibération CR 2018-017 du 31 mai 2018 relative aux instances statutaires et élections professionnelles ;
- VU le procès-verbal récapitulatif des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique de la Région Ile-de-France du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 ;
- VU Le courrier de démission du comité technique de madame Marie-Danielle PAWLUK en qualité de titulaire et son remplacement par monsieur Gerard CARDONA en qualité de suppléant ;
- VU le départ en retraite de monsieur Patrice CAUNET et son remplacement par monsieur Epiphane FIESQUE en qualité de suppléant ;
- VU le départ de la collectivité de monsieur Patrick TONDAT, directeur à la direction générale des services et son remplacement par monsieur Nicolas THIERSE, directeur général adjoint du Pôle formation professionnelle et apprentissage en qualité de titulaire ;
- VU Le départ de la collectivité de madame Marie-Anne VERNHES, adjointe au directeur général adjoint du pôle affaires européennes, coopération internationale et tourisme et son remplacement par monsieur Cedric GUILLON-LAVOCAT, directeur des affaires européennes en qualité de suppléant ;
- VU le départ de la collectivité de monsieur Vincent DESCHAMPS, directeur des achats du pôle achats performance commande publique juridique et son remplacement par madame Sylvie VIDAL, directrice du budget du pôle finances ;

- VU le départ de la collectivité de monsieur M. Laurent VILMIN, directeur de l'audit externe et du contrôle de gestion du pôle finances et son remplacement par madame Alix DE LA COSTE directrice générale adjointe pôle TRESOR en qualité de suppléante
- Vu le remplacement de madame Marion ZALAY, directrice générale adjointe du pôle cohésion territoriale par madame Oriane PERRIER, adjointe à la directrice générale adjointe du pôle cohésion territoriale en qualité de suppléante.
- VU le départ de la collectivité de monsieur Olivier DENERT, directeur de l'aménagement du pôle cohésion territoriale et son remplacement par monsieur Laurent CARVALIDO, directeur général adjoint du pôle logements et transports en qualité de suppléant
- SUR la proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

Article 1er : La composition du comité technique de la Région d'Ile-de-France est fixée comme suit :

- **Représentants de la collectivité**

Titulaires :

- Mme Valérie PECRESSE, présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Mme Marie-Carole CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale
- Mme. Sylvie PIGANEAU, conseillère régionale
- M. Geoffrey CARVALHINHO, conseiller régional
- M. David BONNEAU, directeur général des services
- Mme Fabienne CHOL, directrice générale adjointe chargée du pôle ressources humaines
- M. Marc SAUVAGE, directeur général adjoint chargé du pôle achats, performance, commande publique juridique
- Mme Aline RIDET, adjointe à la directrice générale adjointe du pôle ressources humaines
- M. Cédric ARCOS, directeur général adjoint chargé du pôle modernisation, santé, solidarité, sécurité
- Mme Marlène GERMAIN, inspectrice générale au service de l'inspection
- M. Nicolas THIERSE, directeur général adjoint du Pôle formation professionnelle et apprentissage
- Mme Caroline GODINOT, directrice du développement et de l'accompagnement des ressources humaines lycées du pôle ressources humaines
- M. Paul BERARD, directeur général adjoint chargé du pôle finances
- Mme Catherine ODIN, directrice de projet, pôle TRESOR.
- M. Adamou ADAMOU, adjoint à la directrice de l'administration du personnel du pôle « ressources humaines »

Suppléants :

- Mme Oriane PERRIER, adjointe à la directrice générale adjointe du pôle cohésion territoriale
- M. Cedric GUILLON-LAVOCAT, directeur des affaires européennes
- Mme Sarah KOWAL, directrice générale adjointe du pôle lycées
- Laurent CARVALIDO, directeur général adjoint du pôle logements et transports
- M. Simon LARGER, Adjoint à la Directrice Générale Adjointe et Resp. MAPP Pôle TRESOR
- M. Jacques ROGEL, Chef du service Orientation et formations supérieures du pôle transfert, recherche, enseignement supérieur et orientation réseaux
- Mme Alexa GUENA-ANDERSSON, directrice de la comptabilité du pôle finances
- Madame Alix DE LA COSTE directrice générale adjointe pôle TRESOR
- Mme Valérie BERGER, directrice des sports, des loisirs et de la jeunesse, pôle PMS3
- Madame Sylvie VIDAL, directrice du budget du pôle finances Mme Claire FOUCQUIER, directrice de l'administration du personnel du pôle ressources humaines

- M. Guillaume AUBIN, directeur adjoint de la transformation et responsable de la mission Administration, pilotage et projets transverses pôle ressources humaines
- Lucile WAQUET directrice du développement et de l'accompagnement des ressources humaines lycées du pôle « ressources humaines »
- Mme Laurie PRAT, inspectrice générale au service de l'inspection
- Mme Pauline SCHAMING, directrice adjointe du développement et de l'accompagnement des ressources humaines lycées du pôle ressources humaines

- **Représentants du personnel**

. **Syndicat des personnels du Conseil régional d'Ile-de-France - Confédération Générale du Travail (SPERCRIF - CGT)**

Titulaires :

- M. Julien FEUILLE
- Mme Fabienne PAIRE
- Mme Sabrina JULLIARD
- Mme Elise DAUSSY

Suppléants :

- Mme Myriam KESSOUS
- Mme Isabelle REVERDY
- M. Marc MICHAUD
- M. Vincent TRAVAILLEUR

. **Syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région Ile-de-France (FO)**

Titulaires :

- Mme Michèle FUMA
- Mme Chrystelle FERRIER
- Mme Lydiane LAPORTE

Suppléants :

- M. Eddy TENDA VARAYEN
- M. Modibo DIARRA
- M. Epiphane FIESQUE

. **Syndicat des personnels des départements franciliens et de la Région Ile-de-France (SYNPER IDF)**

Titulaires :

- M. Vincent CALLIES
- Mme Léa EL OURAOU

Suppléants :

- Mme Korotoumou DIAGOURAGA
- Mme Mandume MONZALI
- Mme Illiene MICHAUD

. Syndicat des services publics parisiens - Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT INTERCO-SPP)Titulaires :

- M. Fabrice DELANGRE
- Mme Anne LE RHUN-HABIB

Suppléants :

- Mme Cécile TRACLET
- M Gérard CARDONA

. Syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'Etat et syndicat national de l'enseignement technique agricole public affiliés à la fédération syndicale unitaire (SNUACTE-FSU et SNETAP-FSU)Titulaire :

- M. Cyril RIGAUDIERE

Suppléant :

- Mme Dominique HUSBANDS

. Syndicat SUD EDUCATIONTitulaire :

- Mme Valérie JOUFFROY

Suppléant :

- M. Jacques ALEXIS

. Union nationale des syndicats autonomes conseil régional d'Ile-de-France affiliée à l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA TERRITORIAUX CRIDF)Titulaire :

- M. Brunel LORNE

Suppléant :

- M. Patrick ETENNA

. Membre indépendant

- M. Abdelaatik AHIZOUNE

Article 2 : Le comité technique est présidé par Mme Valérie PECRESSE, présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France. En son absence, la présidence est assurée par Madame CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale, ou par Geoffrey CARVALHINHO conseiller régional ou par Mme Sylvie PIGANEAU, conseillère régionale

Article 3 : L'arrêté n°2021-126 du 2 juillet 2021 portant composition du comité technique de la Région Ile-de-France est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France.

Pour la Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France et par délégation
Le Directeur Général des Services

David BONNEAU



La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.